



Projet pédagogique de la plaine de vacances communale de Berchem-Sainte-Agathe

Section maternelle

Mise à jour valable à partir du 1^{er} avril 2024

INTRODUCTION

La plaine de vacances communale de Berchem-Sainte-Agathe, ci-dessous désignée comme la « Plaine de vacances » est un centre de vacances qui a pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (définition du décret du 17 mai 1999).

L'administration communale peut organiser chaque année pendant les congés scolaires, une plaine de vacances dans les infrastructures des écoles communales et/ou bâtiments communaux, et ce, pour tous les enfants de 2 ½ ans à 12 ans, quelles que soient leurs origines, leurs sexes, leurs appartenances socio-culturelles ainsi que leurs convictions religieuses, idéologiques, philosophiques ou politiques et celles de leurs parents.

La commune organise la Plaine de vacances dans le respect des dispositions du décret, du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique. Elle est organisée par le service Jeunesse, sous la tutelle de l'Echevin de la Jeunesse francophone.

OBJECTIFS

La plaine de vacances est un lieu de rencontre et d'activités réfléchies pour répondre aux objectifs définis ci-dessous :

1. Objectifs généraux

Les objectifs de la plaine de vacances sont centrés sur l'enfant, en tant qu'individu en développement affectif, social et moteur dans un cadre en dehors du temps d'école. Tout est mis en œuvre afin de permettre à l'enfant de se sentir en vacances.

Les objectifs généraux de la plaine de vacances s'expriment de la manière suivante:

1. Permettre à l'enfant de prendre du plaisir, de se ressourcer et de s'amuser;
2. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités et favoriser l'expression de soi et de sa personnalité;



3. Développer sa socialisation et son autonomie;
4. Susciter sa curiosité et lui faire découvrir avec un autre regard le monde qui l'entoure;
5. Développer des apprentissages psychomoteurs;
6. Préparer les enfants à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;

2. Objectifs spécifiques

Par le biais d'activités ludiques diversifiées et de temps libre encadrés (tels que décrits plus loin au point 1.6 – Activités), le projet pédagogique entend mettre l'accent sur les objectifs spécifiques repris ci-dessous.

A. L'enfant en tant qu'individu

Dans le cadre de la convention des droits de l'enfant, chaque enfant a le droit à l'expression. Il a le droit d'être informé, d'exprimer librement ses opinions, de se réunir et de participer à une association ou à un club.

L'encourager dans sa recherche d'autonomie, l'aider dans sa découverte de lui-même.

L'encourager à se dépasser, à être fier de lui et à s'exprimer.

Lui montrer le respect de soi, de son hygiène corporelle et de son rythme biologique.

La plaine de vacances est un lieu où l'on peut accueillir l'enfant tel qu'il est en tenant compte de ses besoins, ses désirs, son dynamisme, son histoire, son milieu familial et son environnement, qui veille à son épanouissement et accorde une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin. Elle laisse la place à l'expression de la créativité et permet de faire les choses au rythme de l'enfant.

L'équipe d'animation est dès lors particulièrement attentive aux souhaits et aux attentes exprimés par l'enfant et adapte au maximum son programme d'activité. Elle travaille en binôme afin d'être plus disponible pour les enfants et pour que la mixité des sensibilités/tempéraments puisse répondre aux différents besoins des enfants.

Afin de favoriser la confiance et l'estime de soi, l'équipe d'animation veille à féliciter les enfants. Les gestes et comportements positifs sont soulignés et encouragés.

L'encadrement d'enfants en situation de handicap est envisagé et encouragé mais se fait toujours en fonction des compétences de l'équipe d'animation, du type de handicap présenté et de la bonne collaboration / communication avec les parents.

B. L'enfant à travers ses relations aux autres

L'écoute et la parole sont les éléments essentiels de cet objectif. Développer le sens de l'accueil, du partage et de la solidarité. Apprendre la politesse et la tolérance, accepter la différence qu'elle soit culturelle ou sociale. Favoriser le sens des responsabilités. Apprendre



à résister à l'individualisme, montrer à l'enfant comment être acteur de paix, généreux et solidaire.

En cas de conflit entre enfants, l'équipe d'animation mise tout d'abord sur le dialogue. La punition est un outil utilisé de manière exceptionnelle pour sanctionner les manquements les plus graves (manque de respect vis-à-vis d'un participant, d'un membre du personnel ou du matériel) et s'accompagne d'une information aux parents.

C. L'enfant actif dans son milieu

Prendre place dans son environnement, montrer à l'enfant qu'il y est déjà acteur.

Promouvoir le respect du matériel, de la nature et des lieux. L'éduquer à l'environnement urbain, devenir acteur de son quartier pour se l'approprier.

Dans cet esprit, les enfants sont régulièrement interrogés dans le courant de la journée par rapport à leur ressenti et ils ont, en fin de semaine, un moment de parole qui leur est consacré avec leurs animateurs afin de faire le point sur la semaine vécue.

- L'espace de la plaine de vacances

La plaine de vacances se situant dans une école fréquentée par de nombreux participants, l'espace d'accueil est réaménagé afin de changer le lieu dans une perspective de vacances, d'espace de jeu où il est facile de se déplacer.

Les enfants disposent de différents types d'espaces aménagés (coin calme, tables, locaux sportifs) qu'ils investissent tout au long de la journée.

Afin de rendre ces espaces les plus agréables et conviviaux possible, les enfants peuvent les décorer avec leurs bricolages (pendant les vacances d'hiver une cheminée réalisée par les enfants et un sapin de Noël viennent embellir le coin calme...).

- L'espace autour de la plaine de vacances

Des sorties régulières sont organisées toutes les semaines dans ou autour de Berchem-Sainte-Agathe afin de permettre aux enfants de se familiariser avec leur territoire et de sortir du bâtiment et ainsi mieux identifier qu'il s'agit de Temps Libre.

ORGANISATION GENERALE

1. Programme type d'une journée

Afin de garantir le bon fonctionnement de la plaine de vacances et des activités, les enfants sont tenus, une fois inscrits d'y rester de 9h00 à 16h00.

L'horaire et le programme de la semaine sont communiqués par mail aux parents et sont affichés dans la Plaine à la vue des parents.



7h30 – 9h00 Accueil assuré par du personnel communal
9h – 10h Jeux et/ou activités diverses
10h – 10h15 Collation
10h15 – 12h Jeux et/ou activités diverses
12h - 13h Repas de midi
13h – 13h30 Période de relaxation ou activités calmes
13h30 – 15h30 Jeux et/ou activités diverses
15h30 – 16h Collation
16h – 18h Accueil assuré par du personnel communal

Chaque enfant participant aux activités de la section maternelle se verra attribuer en début de semaine une couleur et recevra un bracelet de cette même couleur qui lui permettra de se reconnaître dans l'ensemble du groupe et permettra également à l'équipe d'animation de facilement rassembler les enfants faisant partie d'un même groupe.

2. Infrastructures

Les enfants de la section maternelle auront leurs activités dans un espace adapté à leur âge (matériel, mobilier, sanitaires...).

La plaine se déroulera dans l'école communale « Openveld » qui comprend:

- deux cours de récréation
- un préau couvert
- un réfectoire
- plusieurs petits locaux polyvalents
- un espace de jeux
- une salle de psychomotricité
- des sanitaires adaptés

3. Encadrement & Accompagnement

La plaine de vacances répond aux prescriptions du décret du 17/05/1999 en termes d'encadrement des enfants quant au nombre (1 encadrant(e) pour 8 enfants de moins de 6 ans) et à leur qualification (1 encadrant(e) breveté(e) sur 3, dont le brevet est certifié par la Communauté française).

Le personnel encadrant de la plaine de vacances et plus particulièrement l'équipe d'animation s'engage à respecter le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur de la plaine de vacances. Ils favorisent la relation avec les parents en étant disponible aux moments d'arrivée et de départ des enfants. Ils encouragent les parents à s'intéresser à ce que l'enfant a vécu durant la journée (nouvel aliment goûté, talent découvert, aptitude acquise...) pour valoriser les performances de l'enfant et faire le lien entre la plaine et la vie quotidienne.



La plaine de vacances met également à disposition des éducateurs/animateurs spécialisés via des partenaires externes pour l'accompagnement quotidienne d'enfant aux besoins spécifiques. Une rencontre au préalable est organisée avec l'éducateur spécialisé, la famille et l'enfant au service Jeunesse ou au domicile de l'enfant afin de voir ce qui est envisageable.

En fonction des besoins déterminés lors de la rencontre, le coordinateur de la Plaine prévoit une organisation pour l'inclusion de l'enfant.

La personne en charge de la coordination administrative

Agée de 18 ans au moins, elle est investie par le Collège des Bourgmestre et Echevins de :

- Exécution du projet pédagogique
- Gestion de l'équipe d'animation et des rapports avec l'environnement de la plaine de vacances (autorités, parents...).
- Organisation des réunions de préparation et d'évaluation (thèmes, programme, horaires, consignes, règles, améliorations...)
- Mise en place et communication auprès de tous les intervenants des procédures liées aux mesures sanitaires habituelles et exceptionnelles (COVID...)

La personne en charge de la coordination pédagogique

Agée de 18 ans au moins, elle a pour mission de :

- Soutenir la coordination administrative à organiser le travail quotidien de l'équipe d'animation
- Encourager l'équipe d'animation à proposer des activités de qualité aux enfants
- Vérifier le contenu pédagogique des préparations remises par les l'équipe d'animation, de la mise en place du programme d'activités et de la disponibilité du matériel
- Assurer la tenue des réunions hebdomadaires en début d'activité afin d'informer l'ensemble de l'équipe des éléments utiles au bon déroulement de la journée (activités, besoins spécifiques des enfants...)
- Valide les activités proposées
- S'assure de créer un environnement sécurisant pour les enfants, tant sur le plan physique qu'affectif.
- Personne de référence pour la prise en charge d'enfants nécessitant une attention médicale (enfants souffrant d'allergies, accident, blessure, prise de médicaments dans le cadre d'une thérapie). Pour assurer ce rôle, elle prend connaissance de la fiche médicale de chaque enfant et communique les informations pertinentes aux personnes prenant l'enfant en charge.
- Personne de référence pour l'inclusion d'un enfant porteur d'handicap ou a besoin spécifique. Pour assurer ce rôle, elle rencontre avec l'éducateur/animateur



spécialisé, la famille et l'enfant avant la période de plaine de vacances pour déterminer les besoins et prévoir une organisation adaptée.

- Assurer le respect des mesures sanitaires habituelles et exceptionnelles tant au niveau des participants, que du personnel, des parents et de l'ensemble des intervenants de la plaine de vacances

L'équipe d'animation

Agées de 17 ans au moins et répondant aux conditions particulières de formation définies dans le décret relatif aux centres de vacances, les personnes travaillant à la plaine de vacances sont :

- Des personnes extérieures au personnel communal engagées spécifiquement pour la période de plaine de vacances. Celles-ci disposent d'un brevet d'animation
- Des étudiant.es, avec une priorité pour les personnes qualifiées et/ou offrant une expérience probante
- Des accueillant.es scolaires assimilé.es ou non (personnel communal).
- Des éducateurs spécialisés avec un diplôme de niveau Bachelier ou animateur spécialisé dans l'accompagnement d'enfant porteur d'handicap.

L'équipe d'animation est tenue de se conformer strictement aux instructions qu'elle reçoit de la coordination (administrative et/ou pédagogique).

La période d'activité tend à couvrir une période de deux semaines consécutives au minimum.

Tâches

- Préparer préalablement les activités sur base des objectifs et thèmes définis précédemment : diversifié, répondant aux différents besoins de l'ensemble des enfants. Le planning est remis au plus tard la semaine précédant les activités au coordinateur administratif et reprend un court descriptif des activités de la journée et du matériel nécessaire.
- Participer aux réunions préparatoires et d'évaluation de la plaine de vacances ainsi qu'aux réunions journalières organisées pendant la plaine de vacances
- Assurer un rôle éducatif, attitude exemplaire, s'adresser aux enfants en termes mesurés, sans cris inutiles, en veillant à ce que les enfants observent, en toutes circonstances, les usages et les règles de bienséance et d'hygiène.
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants.
- Etre à l'écoute des enfants pendant les temps libres et disponible à l'arrivée et au départ des enfants pour faire le lien avec les parents.
- Etre actif pendant les temps libres et assure les temps de sieste pour les plus petits.



Afin d'assurer la stabilité des groupes, l'horaire du personnel sera établi de manière à ce qu'une personne soit responsable d'un même groupe tout au long de la semaine.

L'équipe d'encadrement

Chargée de l'accueil au matin, à midi et au soir, l'équipe d'encadrement, composée de personnel communal a pour mission :

- La tenue du registre de présence des enfants
- Assure une transition avec les parents
- Informe les parents des éventuelles difficultés survenues durant la journée et donne une idée générale des activités qui se sont déroulées (grâce au carnet de communication)
- Informe les parents des éventuels besoins logistiques (matériel et/ou équipements, retards, changements dans le programme, ...).

Accueil du soir : l'équipe d'animation transmet toute l'information concernant un enfant ou le déroulement de la journée jugée utile et nécessaire à relayer aux parents.

L'équipe d'animation veille à ce que cette information contienne à la fois les éventuelles difficultés rencontrées par les enfants ainsi que les éléments positifs de la journée.

L'équipe d'entretien

Elle est chargée de la vaisselle, du nettoyage et de l'entretien des locaux et des sanitaires.

4. Les groupes d'âge

Les enfants de la section « maternelle » sont âgés de 2,5 à 6 ans.

Les groupes d'enfants sont constitués selon l'âge des enfants afin de leur proposer des activités respectant leur développement intellectuel et moteur.

Afin d'améliorer la transition entre la section des petits et la section des grands, les enfants sortant de maternelle en juin peuvent être admis dans la section des grands à la plaine de vacances de juillet et août.

Les tout-petits (2,5-3 ans)

Les enfants de cette tranche d'âge seront répartis en 1 ou 2 groupes de couleurs (en fonction du nombre d'enfants). Tant le groupe que l'animateur resteront identiques durant l'ensemble de la semaine afin de créer des repères sécurisants pour les enfants.

Les activités proposées se dérouleront principalement dans les bâtiments affectés à la plaine de vacances (sport, arts plastiques, activités ludiques, ateliers spécifiques...) ou dans des lieux situés sur le territoire communal (plaine de jeux, salle des fêtes, ferme...).



Les grands (4-5 ans)

Les enfants de cette tranche d'âge seront également répartis en groupes de couleurs. Ils auront un animateur référent pour l'ensemble de la semaine avec lequel ils participeront aux activités de la journée.

L'animateur veille à proposer aux enfants des activités variées sur l'ensemble de la semaine afin que chaque enfant puisse prendre plaisir et découvrir. De plus, il reste à l'écoute et adapte son planning en fonction des envies des enfants. (Activités prédéfinies afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses).

5. Activités

Programme

Les coordinateurs pédagogiques veillent à afficher un panneau avec les activités prévues par groupe.

Toutes les activités sont comprises dans le prix demandé aux parents lors de l'inscription. Dans le but de permettre au plus grand nombre d'enfants de participer à la plaine, il existe des facilités de paiement (paiement étalé dans le temps, intervention du CPAS...).

Les activités sont centrées sur les différents besoins des enfants: développement physique et sensoriel, développement de la personnalité, développement du sens pratique et développement social.

Les animateurs sont encouragés à choisir un thème adapté en fonction de l'âge du groupe qui servira de fil rouge pour la semaine.

Activités intérieures

Des activités variées sont proposées aux enfants: jeux en petit ou en grand groupe (kermesses...), dessin, bricolage, chansons, danses, initiation cirque, raconte-moi des histoires, tour du monde, activités sportives, cuisine...

Après le repas de midi, un temps calme est proposé aux enfants qui ne vont pas à la sieste. Ils pourront, dans ces moment-là, jouer avec le matériel de temps libre, se reposer ou discuter ensemble et avec les animateurs. L'espace est aménagé de sorte à ce que l'enfant puisse profiter de ce temps calme de la manière la plus adéquate possible (coin avec coussins, tapis de sol pour s'allonger et reposer, ...).

Activités extérieures

En tenant compte de la météo, des jeux de plein air sont organisés dans les infrastructures mises à disposition ou ailleurs sur le territoire communal (bois, plaines de jeux, parcs, centre sportif...).

L'ensemble des enfants participe une fois par semaine à une activité piscine.

Une fois par semaine, une sortie hors du territoire communal est organisée (aquarium, ferme...).

Les déplacements sont, sauf exception, effectués en car privé.



Nous souhaitons collaborer avec les associations locales afin de faire découvrir aux enfants des lieux de la commune qu'ils peuvent fréquenter durant l'année et qui, de par leur proximité sont accessibles facilement (Bibliothèques, associations sportives, Centre culturel...). Dans cette optique, un projet intergénérationnel est organisé en collaboration avec le Home Val des Fleurs. Les enfants plus grands (4,5 ans et 5 ans) s'y rendent régulièrement pendant une après-midi (de 13h45 à 15h45) afin de participer à des activités adaptées avec les résidents (bricolages, tombola, ateliers culinaires, jeux de table...).

6. L'accueil de l'enfant

L'accueil d'enfants de maternelle peu habitués à fréquenter les structures mises en place pour la plaine de vacances est un enjeu important. L'accent est mis sur l'accueil dès l'arrivée.

Des jeux de connaissance et de présentation sont organisés au début de chaque semaine permettent aux enfants de se situer dans le groupe et de connaître tant les animateurs et les enfants de leur groupe respectif que les enfants et animateurs des autres groupes. C'est également au début de chaque semaine qu'un thème par groupe est annoncé et que les règles de fonctionnement de la plaine de vacances sont expliquées aux enfants. Des instructions sont également remises aux animateurs lors de leur engagement. Ces instructions concernent notamment les règles de sécurité, l'animation active, les rôles et responsabilités.

7. Enfants et Santé

Afin de favoriser une hygiène de vie saine, la coordination veille à prévoir des collations équilibrées. Des fruits frais, des yaourts sont proposés aux enfants pendant les collations. Lors du repas de midi, la seule boisson autorisée est l'eau. Celle-ci est d'ailleurs disponible à volonté tout le long de la journée.

Les animateurs veillent aussi à rappeler aux enfants les principes de santé et d'hygiène (passage aux toilettes réguliers, lavage des mains avant les repas, ...). En plus, en fonction de la météo, ils veillent à que la tenue vestimentaire des enfants soit adaptée. Si nécessaire, des aménagements sont faits (prêt de vêtements, crème solaire, chapeaux, eau...).

De même, pour les enfants entre 2,5 ans et 3 ans, une sieste est prévue après le repas dans un local adapté. Celle-ci est ouverte également aux enfants plus âgés qui en ressentent le besoin. Les animateurs veillent à que celle-ci réponde effectivement aux besoins des enfants (la durée de la sieste peut en effet varier). Après la sieste, des activités calmes sont prévues pour s'adapter au rythme des enfants et éviter un changement trop brusque d'ambiance.



8. Matériel

Du matériel adapté pour les différentes catégories d'enfants est disponible: petits vélos, trottinettes, ballons, craies, matériel de bricolage, de cuisine... Celui-ci est géré par le coordinateur pédagogique et mis à disposition des animateurs en fonction des besoins. Du matériel spécifique est disponible pour les temps libre (puzzle, constructions, livres...).

9. Temps libre

Le personnel d'encadrement assurera un encadrement actif avec le souci de la sécurité et du bien-être des enfants.

L'accueil du matin, du midi et du soir ainsi que les temps libres encadrés par les animateurs sont des moments d'activités en ce sens que l'enfant est invité à choisir son jeu, seul ou en groupe. L'espace sera organisé sous forme de petits coins à l'intérieur et/ou à l'extérieur où du matériel sera mis à disposition sous la supervision des animateurs.

L'objectif de ces temps libres organisés est de développer la créativité de l'enfant, de lui permettre de souffler s'il en ressent le besoin, de lui permettre d'aller vers les autres de sa propre initiative. Il s'agit également d'un moment où les animateurs sont à l'écoute et disponibles.

10. Evaluation

A l'issue de la Plaine, une évaluation est réalisée chaque semaine par le coordinateur de la Plaine ayant été présent durant la période de plaine et l'ensemble de l'équipe d'animateurs: Ensuite, le coordinateur pédagogique remet au coordinateur administratif une évaluation des animateurs présents.

Pour le personnel communal, les observations faites en plaine de vacances sont prises en considération dans le cadre de l'évaluation annuelle.

Dans le cas du personnel extérieur, les observations sont prises en considération dans le cadre d'une collaboration future.

Cette évaluation permet également d'entendre le point de vue de l'animateur et les éléments dégagés de ces évaluations permettront d'améliorer le fonctionnement futur de la Plaine de vacances.

Régulièrement, des évaluations sont faites auprès des parents plusieurs fois par an pour collecter leurs retours.

CONCLUSION

Ce projet pédagogique, publié sur le site internet de la commune, est destiné à évoluer chaque année pour s'adapter au mieux aux besoins des enfants en fonction des moyens disponibles. Vous, membre du personnel communal, coordinateur, animateur, accueillant, parent, enfant, autorité êtes invités à prendre part à son renouvellement en nous communiquant vos suggestions. C'est ensemble que nous améliorerons ce projet pédagogique et par là, la plaine de vacances de Berchem-Sainte-Agathe pour le bien-être et l'épanouissement des enfants. »